RIDER FANCH SEPT.2015

Durée du montage: 30 minutes
Durée installation: 60 minutes
Durée du spectacle: 80 minutes

.....

Cette fiche technique fait partie intégrante du contrat. Elle devra par conséquent être retournée signée avec celui-ci. Tout manquement apporté à son application peut entrainer l'annulation du spectacle au préjudice de l'Organisateur. Nous vous demandons donc d'observer scrupuleusement chacun des termes de cette fiche technique et de veiller à leur bonne exécution.
Aucune modification ne pourra être apportée sans l'accord préalable écrit du Producteur. En cas de difficulté, n'hésitez donc pas à contacter celui-ci sans délai, de manière à trouver ensemble une solution qui préserve les conditions et la qualité du spectacle.
Bon pour accord: Fait à Le Signature

….....

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter:
Producteur: Association NiZ Fanch: 06 74 70 24 47 tourdefanch@gmail.com
Régis son: Nicolas DAVID 06 75 04 37 49 nistra@free.fr

REMARQUES GÉNÉRALES:
1 – PERSONNEL DE TOURNEE:
Musiciens sur scène: .
Fanch: Chant, guitares (folk - électrique) .
Guillaume Heiser: guitare électrique - chœurs.
Thomas Benoit: basse - chœurs.
Viviane Hélary: violon - choeurs.
Johan Guidou: batterie - clavier - chœurs.

Techniciens: .
Régisseur son façade: Nicolas DAVID

2 - SALLE:
L'ORGANISATEUR accepte de fournir sans frais pour le producteur, un emplacement, avec une table et une chaise pour la vente de produits dérivés (Affiches, CD, etc.).
L'emplacement et la dimension de cet emplacement seront appropriés à la circulation du public. Cet endroit devra être éclairé en permanence.

2.1 – Électricité:

a) Alimentation pour le son et éclairages

Prévoir si possible une alimentation séparée de l'alimentation des éclairages, adaptée au bon fonctionnement du système (phases équilibrées), à proximité immédiate de la scène. L'ORGANISATEUR doit s'assurer du bon état de l'installation électrique nécessairement en triphasé. Il devra fournir les rallonges et prises multiples nécessaires au backline et aux régies.

b) Chauffage

En hiver, la salle et les loges devront être chauffées une heure avant l'arrivée de l'équipe technique.

Balances et concert ne pourront avoir lieu qu'après constatation du bon fonctionnement du système électrique et du respect des normes de sécurité.

2.2 – Parking:

Prévoir 1 emplacement de parking pour un véhicule Renault espace ou minibus, il sera placé sous la responsabilité de l'Organisateur. (hauteur du véhicule 2.00 m)

Prévoir un accès le plus direct possible au plateau pour le déchargement.

3 – LES HORAIRES:

Get in, balances et show: cf contrat de cession.

L'ORGANISATEUR (ou son représentant) et le régisseur de la salle seront présentés au Régisseur de l'artiste dés son arrivée, et ils seront présents ou joignables jusqu'à son départ.

La structure scénique, le système son et le système d'éclairage seront opérationnels avant l'arrivée de l'équipe technique de l'artiste.

3.1 – Balances:

IL EST ENTENDU QUE LE CONCERT NE PEUT AVOIR LIEU SANS UNE BALANCE PREALABLE.

Compter environ 1 demi-heure d'installation des instruments et 1 heure de balance. Merci de prévoir au moins 1 heure 30 de temps entre la fin de la balance et le début du concert. Si, par suite de problèmes techniques ou matériels, de retards dans les transports ou pour toute raison imprévue, la balance ne pouvait se dérouler normalement, sa durée pourrait être prolongée et laissée à la seule appréciation de l'artiste. Dans ce cas, l'ouverture de la salle au public pourrait être retardée.

4 – LES LOGES:

L’ORGANISATEUR s’engage à assurer la sécurité des artistes, de leur matériel et du public. Il tient à la disposition du groupe : Une loge fermant à clé (clés remises au Régisseur à l’arrivée du groupe). Celle-ci sera, pour la préservation des instruments, maintenues à une température constante (20°c). Elles seront à l’usage exclusif du groupe et équipées de tables, chaises, prises électriques, toilettes, lavabo, savon. La scène sera accessible à partir de la loge, sans transit par la salle si possible.
-Prévoir des serviettes propres pour 5 personnes.
L’accès aux loges sera interdit à toute personne étrangère au groupe.

5 – CATERING ET REPAS:
Si l'horaire des balances est prévue avant 14h30, prévoir à l’arrivée du groupe une collation pour 5 personnes (pain, fromage, fruits, yaourts, jambon...).
Les boissons:
En loge dans la mesure du possible :
Café, thé, 2 litres de jus de fruits et/ou eau gazeuse, 6 litres d’eau minérale, bières, 1 bouteille de vin rouge, 1 bouteille de rhum (3 rivières, dillon…)
Sur scène: prévoir 2 petites bouteilles d’eau minérale par musiciens, 1 grande bouteille d’eau minérale pour le technicien en régie.

6 – RESTAURATION – HEBERGEMENT – TRANSPORT:
6.1 – Restauration:
Un repas chaud et équilibré sera servi avant ou après le concert. S’il devait avoir lieu avant le concert, le repas sera pris minimum 2 heures avant le concert.
Veillez, si possible, à ce que le restaurant soit accessible à pied.
NB: En cas de plat unique, éviter les plats à base de fromage de chèvre, d‘agneau et de champignons.

6.2 – Hébergement:
1 single par personne soit 5 chambres; chez l’habitant prévoir des chambres séparés.
6.3 – Transport:
Si tout ou partie du groupe se déplace par train ou avion, l’organisateur fournira des véhicules avec chauffeur pour les transferts gare ou aéroport / hôtel / restaurant / lieu du concert.
Si tout ou partie du groupe se déplace en bus ou véhicules personnels, prévoir des emplacements gardés avec accès direct à la salle ainsi qu’un parking à l’hôtel.

7 – SECURITE:

7.1 – Personnel de sécurité:
La sécurité du spectacle sera assurée si nécessaire par un service d'ordre en nombre suffisant.
À la requête express de l'Artiste, l'Organisateur s'engage à veiller à ce que les membres de son service d'ordre réservent le meilleur accueil au public et n'usent de la force qu'en cas de danger envers les spectateurs, le personnel lui-même ou le groupe.
L'ARTISTE se réserve le droit d'interrompre ou d'annuler une représentation s'il est témoin d'une agression injustifiée de la part d'un membre du service d'ordre.

7.2 – Laissez-passer et invitation:

Des laissez-passer permettront d'identifier les techniciens, musiciens et personnes de l'organisation ayant réellement besoin d'avoir accès aux coulisses.
L'organisateur fournira 5 laissez-passer (pass all access) ainsi que 10 invitations hors invitations professionnelles.

7.3 – Prohibition:
L'ORGANISATEUR veille à ce qu'aucune bouteille en verre, aucun projectile potentiel ou toutes sortes d'objets dangereux ne soient introduits dans l'enceinte du concert.

7.4 – Ségrégation:
L'Artiste se réserve le droit d'annuler le spectacle dans le cas où le public aurait subi une quelconque ségrégation sur des bases raciales, de couleur ou de croyances ou dans le cas où les musiciens risqueraient un préjudice physique ou toute forme de violence.

8 – DIVERS:
L'ORGANISATEUR fournira à l'Artiste un plan détaillé du lieu de spectacle au moins une semaine avant le concert. Le passage du groupe ne peut être associé d'aucune façon à toute publicité ou mouvement politique sans l'accord écrit préalable du producteur.

Il est important que cette fiche technique soit respectée et que le(s) "prestataire(s) technique(s)" se mette(nt) en rapport avec les Techniciens de l'Artiste. S'il devait y avoir un problème pour la respecter, nous pourrions trouver ensemble un compromis ou des équivalences, ceci dans l'esprit de la bonne marche du spectacle.